

# Sur un chantier du métro parisien, des ouvriers non payés depuis plusieurs mois



Trente-deux ouvriers travaillant sur un chantier du métro parisien ont cessé le travail lundi. Certains n'ont pas été payés depuis huit mois.

Trente-deux ouvriers travaillant sur un chantier du métro parisien pour un sous-traitant de la Sogea, filiale de Vinci, sont en grève depuis lundi minuit pour obtenir notamment le paiement de leur salaire.

Les ouvriers, "majoritairement des travailleurs turcs", n'ont pas été payés depuis deux à huit mois selon les cas, a expliqué à l'AFP Christian Renard, responsable de l'union syndicale de la construction CGT-Paris et délégué CGT du groupe Vinci. "Quasiment tous non déclarés", d'après le syndicaliste, ils travaillent de nuit sur un chantier de rénovation à la station Châtelet, sous le contrôle de l'entreprise FH Service, sous-traitant de la Sogea TPI (groupe Vinci).

Les ouvriers réclament en premier lieu le paiement des arriérés de salaire, ainsi que l'ensemble de leurs fiches de paie, avec leur contrat de travail.

Selon la CGT, l'inspection du travail a procédé lundi soir à un contrôle sur le chantier. Quant au gérant de FH Service, il est injoignable depuis le début du mouvement.

## **Une enquête de Vinci**

C'est une "situation inacceptable", a affirmé mercredi le groupe Vinci, tandis que la RATP a décidé de porter plainte contre X.

Dans une déclaration à l'AFP, Vinci dit "enquêter sur la situation des salariés de l'entreprise FH Service, sous-traitant de [sa] filiale Sogea TPI, opérant sur un chantier de rénovation de la station Châtelet à Paris" pour le compte de la RATP :

"Selon nos informations, ces ouvriers sont en situation régulière en France. Pour autant, il y aurait des retards dans le paiement de leur salaire", précise Vinci.

La filiale du groupe, Sogea TPI, est "actuellement en contact avec l'employeur" FH Service "et ses salariés, pour trouver sans délai une solution durable à cette situation", indique aussi Vinci.

## **Plainte contre X de la RATP**

La RATP a pour sa part "décidé de porter plainte contre X pour le préjudice subi". Le maître d'ouvrage du chantier a affirmé dans un communiqué s'être "acquitté de toutes ses obligations contractuelles" vis-à-vis de Sogea, notamment le paiement de "toutes les factures présentées [...] pour le compte de son sous-traitant".

L'entreprise publique qui dit n'être "en aucune manière à l'origine du litige", ajoute avoir demandé à la filiale de Vinci "de permettre la reprise" des travaux "dans les meilleurs délais".

**(Avec AFP)**